

Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Mercredi, 7 juillet 2021 à 19h30 en visioconférence conformément à la loi n°2021-689
du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Conseillers élus : 30
Conseillers en fonction : 30
Conseillers présents : 27

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Adrien WEISS, Mme Sandy MOCHEL, M. Jean-Claude KOEBEL, Mme Aline KLIPFEL, M. Thierry HOERR, Mme Jeannine HUMMEL, M. Marc EGIZII, Mme Clothilde LOGEL, M. Serge KRAEMER, Mme Denise LOEWENKAMP, M. Benjamin RAPP, Mme Chantal MULLER, Mme Anne FREY, M. Stéphane KASTNER, M. Claude PHILIPPS, Mme Esther SCHEIB, M. Jean-Bernard WEIGEL, M. Marc MEYER, M. Christophe SCHIMPF, Mme Anne MATTER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Béatrice HOELTZEL, M. Christian KLIPFEL, M. Alain WURSTER, M. Olivier ROUX, Mme Christiane GROSSHOLZ REHEISSER

Absents excusés donnant procuration :

M. Dominique STOHR (donne procuration à M. Christophe SCHIMPF)
Mme Nathalie SCHMITZ (donne procuration à M. Olivier ROUX)

Absent excusé :

M. Didier BRAUN

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

M. Serge KRAEMER est désigné secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt et un, sept juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de communauté se sont réunis en visioconférence conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le vingt-neuf juin conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables en la matière.

Ordre du jour et déroulement de la réunion :

- 1 **Approbation du compte rendu de la séance du 19 mai 2021**
2. **Développement économique - zone d'activités intercommunale de Soultz-Sous-Forêts : vente de parcelle dans la 3^{ème} tranche**
- 4 **Enfance petite-enfance :**
 - 4.1 Halte-garderie : approbation des arrêtés comptables 2020
 - 4.2 Relais Assistants maternels :
 - a. Approbation des arrêtés comptables 2020
 - b. Choix de l'exploitant pour la gestion de la structure

4.3 Accueils périscolaires :

- a. Approbation des arrêtés comptables 2020
- b. Choix du transporteur pour la desserte des accueils périscolaires

5 Demande de subventions : association Soultz Imagin

6 Environnement – Parc Naturel Régional des Vosges du Nord : engagement au soutien du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges

7 Divers

Point un de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 19 mai 2021

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 19 mai 2021

Point deux de l'ordre du jour – zone d'activités intercommunale à Soultz-sous-Forêts : vente d'une parcelle dans la 3^{ème} tranche

Le Président informe les conseillers communautaires qu'un traiteur local présent sur les marchés locaux a manifesté son intérêt par courrier daté du 26 mai 2021 réceptionné le 28 mai 2021 dans les locaux de la Communauté de communes pour implanter son activité dans la zone d'activités intercommunale à Soultz-sous-Forêts.

Le Président précise que cet acteur est à la recherche de foncier pour un construire un hall de 400m² abritant une unité de production et un espace de réception et de vente pour le click and collect ainsi que de la vente sur place.

La parcelle convoitée par le pétitionnaire correspond au lot n°3 d'une superficie de 2 592m² (cf plan ci-dessous).



Foncier souhaité : lot n°3 d'une superficie de 2 592 m²

Le Président précise enfin que le Bureau a, au regard de la nature de l'activité exercée, dans sa séance du 8 juin 2021 :

- o considéré que le projet était en adéquation avec la vocation de la zone
- o et décidé de soumettre le développement de cette activité à l'approbation du conseil communautaire dans sa séance du 7 juillet 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve la vente de la parcelle située dans la 3^{ème} tranche de la zone d'activités intercommunale à Soultz-sous-Forêts correspondant au lot n°3 conformément au croquis élaboré par le géomètre
 - o pour une superficie de 2 592m² cadastrée section 211-14 n°279/25 conformément au procès-verbal d'arpentage
 - o au profit de la SCI Hopla Brésil
 - o au prix de 95 904,00 euros hors taxes (soit 3 700,00 euros hors taxes de l'are, prix fixé par délibération n°97/2020)
- Donne tout pouvoir au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Point trois de l'ordre du jour : Enfance petite-enfance

3.1. Halte-garderie - arrêtés comptables 2020

- Vu la délibération du 28 juin 2017 attribuant la gestion de la halte-garderie pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020
- Vu la délibération n°7/2020 en date du 22 janvier 2020 approuvant le budget de fonctionnement pour l'exercice 2020 de la gestion de la halte-garderie,
- Vu la délibération n°9/2020 en date du 22 janvier 2020 approuvant la prolongation de la délégation de service public pour une période de 6 mois à savoir du 1^{er} septembre 2020 au 28 février
- Vu la délibération n°6/2021 en date du 27 janvier 2021 approuvant la participation prévisionnelle de la Communauté de communes pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020

Le Président présente et commente le décompte 2020 de la gestion de la halte-garderie transmis par l'A.G.F. aux conseillers communautaires.

BILAN HALTE-GARDERIE - ANNEE 2020				
Charges d'exploitation	Prévisions	Réalisations	Différence	%
Achat	7 569,00 €	4 743,41 €	-2 825,59 €	-37,3%
Services extérieurs	2 050,00 €	1 309,55 €	-740,45 €	-36,1%
Autres services extérieurs	12 258,00 €	8 257,72 €	-4 000,28 €	-32,6%
Impôts, taxes et versements assimilés	6 470,00 €	6 046,06 €	-423,94 €	-6,6%
Charges du personnel	93 260,00 €	79 569,93 €	-13 690,07 €	-14,7%
Autre charges	8 391,00 €	8 466,50 €	75,50 €	0,9%
Charges exceptionnelles		4 736,00 €	4 736,00 €	
Total charges d'exploitation	129 998,00 €	113 129,17 €	-16 868,83 €	-13,0%
Produits d'exploitation	Prévisions	Réalisations	Différence	%
C.A.F. (prestations de service)	47 720,00 €	30 484,73 €	-17 235,27 €	-36,1%
Autres participations (CAF - subvention d'exploitation)	500,00 €	15 002,30 €	14 502,30 €	
Communauté de communes de l'Outre-Forêt	67 598,00 €	60 838,20 €	-6 759,80 €	-10,0%
Autres produits (familles)	14 180,00 €	11 120,75 €	-3 059,25 €	-21,6%
Produits exceptionnels		445,83 €	445,83 €	
Transfert de charges		5 658,58 €	5 658,58 €	
Produits de gestion courante		4,70 €	4,70 €	
Total produits d'exploitation	129 998,00 €	123 555,09 €	-6 442,91 €	-5,0%
Résultat d'exploitation - excédent		10 425,92 €		

Conformément l'article 9 de la convention de service public, les versements effectués par la collectivité pour un total de **60 838,20 euros** se décomposent de la manière suivante :

- **22 533,00 euros** en date du 06/02/2020 correspondant au versement de l'acompte de 50 % pour la période du 01/01/2020 au 31/08/2020
- **18 026,40 euros** en date du 30/04/2020 correspondant au versement de l'acompte de 40% pour la période du 01/01/2020 au 31/08/2020
- **20 278,80 euros** en date du 08/02/2021 correspondant au versement de 90% sur la période du 1/09/2020 au 31/12/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'arrêté comptable de la de la halte-garderie tel que présenté par l'AGF pour des dépenses à hauteur de **113 129,17 euros** et des recettes à hauteur de **123 129,17 euros**
- approuve la participation de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à hauteur de **60 838,20 euros**
- approuve l'excédent pour un montant **10 425,92 euros**
- les crédits sont inscrits au budget
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

3.2. Relais Petite Enfance

a. Approbation des arrêtés comptables 2020

Vu la délibération du 20 décembre 2017 attribuant la gestion du relais assistants maternels pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Vu la délibération n° 8/2020 en date du 22 janvier 2020 approuvant le budget pour l'exercice 2020 relative à la gestion du relais assistants maternels

Le Président présente et commente le décompte 2020 de la gestion du Relais Assistants Maternels transmis par l'A.G.F. aux conseillers communautaires.

BILAN RAM - ANNEE 2020				
Charges d'exploitation	Prévisions	Réalisations	Différence	%
Achat	9 568,00 €	2 149,29 €	-7 418,71 €	-77,5%
Services extérieurs	1 520,00 €	959,69 €	-560,31 €	-36,9%
Autres services extérieurs	6 234,00 €	1 747,18 €	-4 486,82 €	-72,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 022,00 €	3 013,45 €	-8,55 €	-0,3%
Charges du personnel	36 310,00 €	33 773,50 €	-2 536,50 €	-7,0%
Autre charges	3 800,00 €	3 800,00 €	0,00 €	
Total charges d'exploitation	60 454,00 €	45 443,11 €	-15 010,89 €	-24,8%
Produits d'exploitation	Prévisions	Réalisations	Différence	%
C.A.F.	25 989,00 €	19 540,54 €	6 448,46 €	-25%
Autres participations (MSA)	350,00 €	323,38 €	26,62 €	-8%
Communauté de communes de l'Outre-Forêt	27 205,00 €	27 205,00 €	0,00 €	
Subvention d'exploitation (<i>renforcement missions C.A.F.</i>)	6 000,00 €			
Produits gestion courante				
Produits exceptionnels				
Transfert de charges	1 000,00 €	538,18 €		-46%
Total produits d'exploitation	60 544,00 €	47 607,10 €	6 475,08 €	-21%
Résultat d'exploitation - excédent		2 163,99 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'arrêté comptable de la gestion du Relais Assistants Maternels tel que présenté par l'AGF pour des dépenses à hauteur de **45 443,11 euros** et des recettes à hauteur de **47 607,10 euros**
- approuve la participation de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à hauteur de **27 205,00 euros**
- approuve l'excédent pour un montant **2 163,99 euros**
- les crédits sont inscrits au budget 2021
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

3.2. Relais Petite Enfance

b. Choix de l'exploitant pour la gestion du Relais Petite Enfance pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023

Vu le lancement de la consultation sur la plateforme <https://alsacemarchespublics.eu> en date du 5 mai 2021

Vu la réunion de la commission de sélection des offres réunie le 8 juin 2021

Vu le rapport d'analyse des offres (cf annexe n°1)

Le Président apporte des précisions à l'assemblée quant aux modalités retenues pour analyser l'unique offre reçue. L'attribution de note n'étant pas pertinente tant pour la valeur financière que la valeur technique, l'analyse a été réalisée en comparaison à la situation existante.

Le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres (annexe n°1) transmis à l'ensemble des conseillers communautaires en date du 30 juin 2021.

Après discussion, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer la gestion du Relais Petite Enfance à l'A.G.F. pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023.
- approuve la participation totale estimée de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à hauteur de 69 733 euros sur toute la période de la convention de gestion.
- charge le Président des démarches y afférentes

3.3 Accueils périscolaires :

c. Approbation des arrêtés comptables 2020

Le Président présente et commente le décompte 2020 de la gestion des accueils périscolaires d'Aschbach, Betschdorf, Hatten et Soultz-sous-Forêts transmis par l'ALEF aux conseillers communautaires.

Charges d'exploitation	Prévisions	Réalisations	Différence
Achats (petit équipement, matériel et activités pédagogiques, alimentation...)	276 630,80	191 750,99	-84 879,81 €
Services extérieurs (Maintenance et réparation, assurances, transport...)	23 180,00	19 392,36	-3 787,64 €
Autres services extérieurs (Déplacements, missions, téléphonie, divers...)	5 820,00	5 771,95	-48,05 €
Autres	-	-	0,00 €
Charges de personnel	623 359,69	554 175,60	- 69 184,09
Autres charges diverses de gestion	48 013,77	52 987,84	4 974,07 €
Total charges d'exploitation	977 004,26 €	824 078,74 €	-152 925,52 €

Produits d'exploitation	Prévisions	Réalisations	Différence
Participations des familles	605 576,29	432 992,60	- 172 583,69
C.A.F.	70 720,00	57 869,94	- 12 850,06
Intervention permanent ALEF	-	-	-
Communauté de communes	300 161,94	286 079,76	- 14 082,18
Produits divers	546,03	5 106,07	4 560,04
Produits exceptionnels (transferts de charges)	-	42 030,37	42 030,37
Total des produits d'exploitation	977 004,26 €	824 078,74 €	-152 925,52 €

Compte tenu des avances versées en 2020 d'un montant de 176 158,18 euros, le restant dû est de **109 921,58 euros**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les décomptes 2020 de la gestion des périscolaires tel que présenté par l'ALEF pour des dépenses à hauteur de **824 078,74 euros** et des recettes à hauteur de **824 078,74 euros**
- approuve la participation de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à hauteur de **286 079,76 euros**
- approuve le versement du solde de la Communauté de communes pour un montant total de **109 921,58 euros**
- les crédits sont inscrits au budget 2021
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

3.3. Accueils périscolaires :

b. Choix du transporteur pour la desserte des accueils périscolaires

Vu le Code des Marchés Publics

Vu l'organisation de l'accueil et du transport des structures périscolaires de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Le Président rappelle à l'assemblée,

Que 3 sociétés ont été consultées en date du 21 mai 2021 :

- Antoni
- Lk Foell
- Striebig

Que la date limite pour le retour des offres a été fixée au 11 juin 2021 à 12h00.

Que parmi les sociétés consultées, deux d'entre-elles ont émis une offre selon les modalités suivantes :

Critères et sous critères	Pondération
La valeur financière de l'offre (prix global)	70%
La valeur technique	30%
Les véhicules (nombre de véhicules composant la flotte de l'entreprise et leurs caractéristiques – âge...)	20%
Présence d'un dispositif de contrôle de prise de service	10%

Trajet	FOELL	STRIEBIG
Périscolaire à Betschdorf – desserte de Schwabwiller	1 58,85	80,00
Périscolaire de Hatten – desserte de Rittershoffen (soirs)	1 02,28	38,00
Périscolaire de Soultz-sous-Forêts – desserte de Hermerswiller	1 77,75	80,00
Périscolaire de Soultz-sous-Forêts – desserte de Schoenenbourg	1 70,19	80,00
Périscolaire de Soultz-sous-Forêts – desserte de Surbourg (soirs)	1 02,28	38,00
Coût journalier (en euros TTC)	71 1,35	31 6,00
Coût prévisionnel annuel (sur la base de 144 jours de fonctionnement en euros TTC)	1 02 434,40	45 504,00

Que l'analyse des offres a permis d'attribuer les notes ci-dessous :

Critères d'attribution					
Valeur technique - Total / 30 points		FOELL	Note	KEOLIS	Note
Les véhicules / 20 (nombre et caractéristiques)					
Nombre		14	2,06	68	10
Moyenne d'âge		4,7	10,00	5	9,4
Présence d'un dispositif de contrôle de prise de service (10 points)					
			10		10
Total note technique			22,06		29,40
Conditions économiques - Total / 70 points		FOELL	Note	KEOLIS	Note
La valeur de l'offre (Prix global TTC)					
		102 434,40 €	31,10	45 504,00 €	70,0
Total note prix des prestations			31,10		70,0
Note finale			53,15		99,40
Proposition de classement des offres			2		1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de confier à la société Autocars ESCHENLAUER SA sis ZI Route de Drusenheim à Soufflenheim le marché relatif au transport des accueils périscolaires de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour l'année scolaire 2021– 2022 selon les conditions tarifaires journalières suivantes :

Trajet	FOELL	KEOLIS
Périscolaire à Betschdorf – desserte de Schwabwiller	158,85	80,00
Périscolaire de Hatten – desserte de Rittershoffen (5 arrs)	102,28	38,00
Périscolaire de Sultz-sous-Forêts – desserte de Hermerswiller	177,75	80,00
Périscolaire de Sultz-sous-Forêts – desserte de Schoenenbourg	170,19	80,00
Périscolaire de Sultz-sous-Forêts – desserte de Surbourg (5 arrs)	102,28	38,00
Coût journalier (en euros TTC)	711,35	316,00
Coût prévisionnel annuel (sur la base de 144 jours de fonctionnement en euros TTC)	102 434,40	45 504,00

- autorise le Président à signer la convention d'exploitation
- les crédits sont inscrits au budget 2021
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Point quatre de l'ordre du jour – demande de subventions : association Sultz'Imagin

Le Président informe les conseillers communautaires de la sollicitation d'une demande de subvention de l'association SOULTZ IMAGIN qui organise un spectacle historique intitulé « La traversée du temps », soutenu par la ville de Sultz-Sous-Forêts et l'association Territoire 1870 permettant de marquer l'anniversaire des 150 ans de la bataille de 1870.

Le Président informe l'assemblée que ce spectacle historique écrit par Raymond WEISSENBURGER et mis en scène par Daniel HOELTZEL avec le concours du Théâtre Saint Nicolas de Haguenau, de la troupe des Saltimbanques de l'Outre-Forêt et de l'association WEITBRUCH libéré se déroulera dans le parc du Bruëhl à Sultz-sous-Forêts.

Cet évènement trilingue initialement prévu en été 2020 puis reporté en été 2021 pour cause de pandémie se déroulera les 29, 30 et 31 juillet ainsi que les 1^{er}, 5, 6, 7 et 8 août 2021 et prévoit d'accueillir plus de 6 000 spectateurs. Pas moins de 50 acteurs et 140 figurants ainsi que 30 chevaux spécialement dressés participeront à cet évènement.

Le Président signale enfin aux conseillers communautaires que cette demande a été soumise préalablement aux membres du Bureau lors de la séance du 25 mai 2021 qui, au regard du rayonnement de cette manifestation, ont proposé de soumettre à l'approbation des conseillers communautaires l'octroi d'une subvention de 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 27 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Approuve le versement d'une subvention de 2 000 euros de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à l'association SOULTZ IMAGIN pour l'organisation du spectacle historique intitulé « La traversée du temps »
- Les crédits sont inscrits au budget 2021

- Donne tout pouvoir au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Point cinq de l'ordre du jour : Environnement - Parc Naturel Régional des Vosges du Nord : engagement au soutien du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges

Sur l'invitation du Président, le 2^{ème} Vice-président Pierre MAMMOSSER rappelle que les Plans de Paysages sont une démarche initiée par le Ministère de la transition écologique. Il s'agit d'un outil de réflexion visant à établir une stratégie choisie et partagée par l'entrée du paysage.

Le 2^{ème} Vice-président rappelle les 5 axes de développement touristique de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à savoir :

1. La poterie
2. Les énergies de la terre
3. Les villages pittoresques
4. Le patrimoine culturel
5. Le tourisme de mémoire

Il précise que le territoire souffre d'une carence en matière d'hébergements touristiques mais que cette problématique est prise en compte dans le cadre des réflexions menées dans la reconversion de la friche – AFPA – à Soultz-sous-Forêts mais également au travers du P.L.H. en cours d'élaboration.

Le 2^{ème} Vice-président précise par ailleurs que le territoire de l'Outre-Forêt dispose d'un autre levier qu'est le tourisme d'itinérance d'une part par la présence du T.E.R. qui irrigue le territoire mais également par d'autres réseaux à l'instar des pistes cyclables en cours de déploiement et la densité des réseaux de sentiers (chemin de Saint-Jacques de Compostelle, sentier de la ligne Maginot, sentier du sel, circuit autour de Schœnenbourg et le GR*531 qui démarre à Soultz-sous-Forêts) permettant de diriger les touristes tant vers l'intérieur que l'extérieur du territoire.

L'élaboration du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges a ainsi pour ambition d'augmenter l'attractivité de l'itinéraire de randonnée et renforcer le plaisir d'habiter le territoire.

Avec comme colonne vertébrale le GR*53, de Wissembourg à Saverne sur 105 km, et ses deux satellites, qui présentent également un tracé du nord au sud des Vosges, les GR*531 (dont le point de départ est à Soultz-sous-Forêts) et GR*532, **cette stratégie prend le paysage comme fondement pour aborder l'aménagement du territoire, la biodiversité, l'économie ou le tourisme.**

Le Vice-président précise que c'est ce Plan de Paysage qui permet de construire le projet de demande de financement FEDER – **soutenir le développement du Massif des Vosges par la valorisation touristique** – projet centré sur le développement de la randonnée pédestre pour lequel la Communauté de communes de l'Outre-Forêt a souhaité s'engager

La Communauté de communes a, au même titre que les Communautés de communes du Pays-de-Niderbronn-les-Bains, Sauer-Pechelbronn et du Pays-de Wissembourg décidé d'être partie prenante pour que les 4 Communautés de communes de l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte s'inscrivent dans cette opération et dégage une stratégie commune en matière de tourisme pédestre.

Le Vice-président informe l'assemblée qu'il est proposé à la Communauté de communes de l'Outre-Forêt de s'engager dans le développement d'actions pour la mise en œuvre du Plan de Paysage de la traversée du Massif des Vosges en qualité de partenaire pour les points suivants :

- S'investir dans le développement d'actions du Plan de Paysage sur son territoire ;
- Préfigurer et s'impliquer dans la mise en œuvre des actions en cours de développement ou à développer ;
- Participer au comité de pilotage annuel du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges ;
- Faire vivre une politique publique pour donner de la visibilité à la richesse des Vosges du Nord, à s'appuyer sur l'itinéraire de randonnée pour connecter villes, villages et grand paysage, à enrichir nos paysages pour avoir plaisir à y habiter et à accueillir et tous les autres objectifs visés par le Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges ;
- S'impliquer, à travers son office de tourisme intercommunal, dans la promotion et la commercialisation de la Traversée du Massif des Vosges et ses paysages

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de :

- S'investir dans le développement d'actions du Plan de Paysage sur son territoire ;
- Préfigurer et s'impliquer dans la mise en œuvre des actions en cours de développement ou à développer ;
- Participer au comité de pilotage annuel du Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges ;
- Faire vivre une politique publique pour donner de la visibilité à la richesse des Vosges du Nord, à s'appuyer sur l'itinéraire de randonnée pour connecter villes, villages et grand paysage, à enrichir nos paysages pour avoir plaisir à y habiter et à accueillir et tous les autres objectifs visés par le Plan de Paysage de la Traversée du Massif des Vosges ;
- S'impliquer, à travers son office de tourisme intercommunal, dans la promotion et la commercialisation de la Traversée du Massif des Vosges et ses paysages
- Autorise le Président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Point six de l'ordre du jour – divers :

1. **Fonctionnement de la Communauté de communes la semaine du 16 août au 20 août 2021 inclus** : il n'y aura pas d'accueil physique du public pendant cette période. Des permanences téléphoniques seront tenues tous les après-midis de 13h30 à 16h00

2. **Point sur l'entrée en vigueur de la réforme d'automatisation du FCTVA et impact pour la Communauté de communes** : Le Président rappelle à l'assemblée l'entrée en application de l'automatisation du FCTVA **au 1^{er} janvier 2021** après deux reports.

Il précise que cette réforme consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités

- L'assiette automatisée du FCTVA est définie par l'arrêté du 30 décembre 2020 qui fixe **la liste des comptes éligibles**

- Le passage à une assiette essentiellement comptable entraîne des ajustements du périmètre des dépenses éligibles (*dans son nouveau régime, certaines dépenses jusqu'ici inéligibles deviennent éligibles, et vice-versa.*)

Parmi les dépenses désormais inéligibles : les dépenses inscrites **au compte 2148 « constructions sur sol d'autrui – autres constructions »** - nomenclature comptable utilisée pour les dépenses d'investissements liées à la construction des périscolaires notamment Surbourg dont les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises lauréates le 1^{er} juin 2021.

Les services de l'Etat ont été saisis pour les alerter sur l'impact de cette réforme sur les finances de la Collectivité. Les entreprises sont informées de cette problématique et par conséquent du décalage du démarrage des travaux.

3. Intervention de M. Christophe SCHIMPF, Maire de Sultz-sous-Forêts : Le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal de Sultz-sous-Forêts, a dans sa séance du 5 juillet 2021, donné un avis favorable à l'extension de la zone d'activités en face du collège et autorise la Communauté de communes compétente en matière de développement économique à entreprendre les premières démarches y afférentes et notamment l'organisation d'une réunion de travail avec le propriétaire du foncier.

4. Intervention de M. Claude PHILIPPS, Maire d'Oberroedern : Le Maire souhaite connaître les échéances de réouverture de la bretelle d'accès à Sultz-sous-Forêts. Le Président rappelle qu'une expertise est en cours et que tant que l'expert n'aura pas rendu son rapport, il est difficile d'avoir une lisibilité quant au démarrage des travaux de réfection de ladite bretelle.

5. Intervention de M. Jean-Claude KOEBEL, 1^{er} Vice-président : le 1^{er} Vice-président souhaite, au regard des derniers épisodes orageux qui ont à nouveau engendré des coulées d'eaux boueuses, qu'une réunion de la commission locale de l'Outre-Forêt en présence du SDEA soit organisée pour qu'un inventaire et un chiffrage des travaux prioritaires garantissant la sécurité des populations soit réalisé.

Le Président clôture la séance à 20h45.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de communes
de l'Outre-Forêt
Monsieur Paul HEINTZ



Le secrétaire de séance

Monsieur Serge KRAEMER



